

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 AVRIL 2008

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mr Marcel DUBOIS, Mr Daniel PRUNIER, Mme Nathalie LEBRETON, Mrs Christian BOHER, Jean-Michel DUMAZERT, Jean-Jacques CANAL, Vivian DE BONA, Sébastien BESBOURDES, Marc LEBOT, Marc OUDET, Mmes Sylvie BROUILLARD, Maryse LAUMONIER, Paule MASSON.

Excusés : Mme Annie DOUSSINT pouvoir à Mr Christian BOHER

Secrétaire de séance : MME Françoise BUEE

I – ETAT DE TRESORERIE

Mme le Maire annonce l'état de trésorerie de la commune qui est de 16 482,58 €. Elle explique que, 2 jours après la mise en place du nouveau conseil, celle-ci n'était que de 400 € et indique que la commune a rencontré des soucis pour honorer les salaires du mois de mars. Elle demande à Mr DUBOIS de dresser un état des factures impayées.

II – MONTANT DES FACTURES IMPAYEES

Mr DUBOIS prend la parole en indiquant que le montant des factures impayées est à ce jour de 120 000 €. Il explique que pour mandater ces factures le recours à l'emprunt sera nécessaire, et que le budget 2008 sera restreint. Mme le Maire ajoute que le compte administratif 2007 qui a été voté par l'ancien conseil était tout à fait dans les normes sauf que Mme la perceptrice n'a pas tenu compte des factures restant à payer puisqu'elle n'en avait pas connaissance.

III – ELECTION REPRESENTANT SIEGIF

Mme le Maire annonce que Mr DUBOIS et elle-même sont candidats pour représenter la commune au SIEGIF. Le conseil municipal donne son accord pour la candidature de Mr DUBOIS et de Mme TOSTIVINT comme titulaires au SIEGIF et nomme comme suppléante Mme BROUILLARD.

IV – ORGANISATION DE LA CANTINE

1) Tâche des surveillants

Mme le Maire annonce au conseil municipal qu'elle a reçu Madame MAHE, directrice du centre de loisirs, qui souhaite que les animateurs qui encadrent les enfants à la cantine ne prennent plus leur repas sur leur temps d'encadrement. Elle rappelle que cette demande avait déjà été formulée auprès de son prédécesseur. Mme le Maire explique au conseil que beaucoup de produits laitiers, de fruits sont stockés dans le frigo car les animateurs n'ont peut-être pas le temps de faire manger les enfants ou de leur éplucher leur fruit. Elle estime que même si les enfants ne veulent pas les manger, ils doivent par principe goûter à tout. Les repas sont équilibrés diététiquement si on mange ou si on goûte à tout.

Elle demande au Conseil de valider cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la nouvelle organisation du temps de repas de la cantine.

2) Repas du personnel de cantine

Mme TOSTIVINT indique que le nouveau conseil s'est rendu compte, qu'à ce jour, 9 repas adultes étaient payés quotidiennement par la collectivité, ce qui représente, au bout du compte, une somme colossale, laissée à la charge de la commune, et jusqu'à présent la commune offrait les repas au personnel communal.

Elle précise le souhait du conseil de laisser le choix au personnel, de manger ou non le repas fourni par le service restauration, et d'appliquer un tarif « adulte » aux alentours de 5 €.

Elle ajoute que le personnel du centre de loisirs ne souhaite plus prendre ses repas par le biais du service restauration, et qu'ils préfèrent rentrer plus tôt chez eux. Elle précise qu'il s'agit d'un choix de sa part et qu'il pourra, s'il le souhaite, prendre les repas qui leur seront facturés.

M. OUDET estime que cela peut paraître un peu élevé.

M. LEBOT précise qu'il travaille dans une société de restauration et que c'est un prix raisonnable.

Il est précisé que la société prestataire facture les repas adultes et enfants au même tarif, soit 2.31 € HT.

Mme Le Maire ajoute que dans le tarif payé, ne sont compris ni l'amortissement du matériel, ni les salaires du personnel.

Elle ajoute avoir découvert, des commandes de barquettes individuelles en plastique pour répartir sur les tables, le contenu des grosses barquettes livrées par la société de restauration, pour les hors-d'œuvre et certains desserts. Ces barquettes sont jetées ensuite, donc au niveau écologique, cela a un impact et au niveau économique, également. Elle a donc refusé cet achat. Cela s'inscrit dans le cadre d'économies budgétaires et de respect de l'environnement.

M. LEBOT suggère, de négocier avec le prestataire, pour obtenir des repas et une diététique adultes. Il propose d'affiner cette formule pour la rentrée de septembre, mais est d'accord pour voter ce soir le tarif proposé pour les repas adultes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, dès la rentrée des vacances de Pâques, un tarif de 5 € pour les repas adultes.

V – PRIME DU PERSONNEL

Mme TOSTIVINT souhaite expliquer, par souci de transparence, vis-à-vis de la population, que ce point est mis à l'ordre du jour, par rapport à un membre du personnel, qui pose problème.

Elle indique que la majorité du personnel communal est titulaire, sauf deux personnes : un agent qui fait le ménage au centre de loisirs le soir et une animatrice à temps partiel, pour le temps de cantine.

Durant les congés de maladie, le personnel perçoit son salaire et la compagnie d'assurances rembourse la commune au-delà d'un mois d'arrêt de travail, ou dès le premier jour, en cas d'accident de travail. Elle ajoute que les salaires sont intégralement à la charge de la commune, donc des boissillons.

S'agissant des primes, elles sont étudiées et révisées tous les ans suivant le degré de satisfaction envers le personnel. Globalement, pour la très grande majorité du personnel, il n'y a pas de souci, mais malheureusement, un seul agent pose problème, et occasionne des rumeurs sur la commune. Par ailleurs, cela génère des mauvais ressentis vis-à-vis de ses collègues, car cette personne touchait auparavant ses primes, tout comme le personnel en activité et opérationnel.

Elle ajoute que c'est une des raisons qui amènera le conseil à prendre des décisions sur l'absentéisme notoire et l'exagération, elle insiste bien sur le type d'absence, pour que cette prime facultative soit revue à la baisse.

Elle précise que s'agissant de l'argent public et de l'argent des boissillons, il est inadmissible de continuer de verser des primes à des agents qui brillent par leur absence.

Mme TOSTIVINT pense que le personnel, dès qu'il sera bien informé (une réunion est prévue la semaine prochaine) approuvera le principe, car redit-elle, il n'est pas question de sanctionner tous les agents dans leur ensemble.

Elle insiste sur la notion de service public et son attachement ainsi que celui de ses collègues à son bon fonctionnement. Les agents sont rémunérés par de l'argent public et les administrés sont donc en droit d'attendre du service public, un bon fonctionnement, comme par exemple, l'ouverture de la poste le samedi matin. Elle ajoute que la dernière fois, la mairie n'a pas eu le temps de se retourner, mais qu'à l'avenir, le maximum sera mis en œuvre.

Mme LEBRETON précise que, de nos jours, des services publics comme la poste ont tendance à disparaître et que si la Commune souhaite que cela soit maintenu, il est nécessaire de se donner les moyens.

Mme TOSTIVINT pense qu'il faudrait peut-être préciser aux agents nouvellement nommés sur la commune la notion de service public qu'ils n'ont peut-être pas encore acquis. Par ailleurs, il faut savoir que certains postes présentent des contraintes horaires, comme des ouvertures au public, le samedi matin.

Elle souligne qu'actuellement, on fustige trop souvent le service public dans les médias. Il faut soutenir le service public par une conscience professionnelle, c'est ainsi qu'on évitera son démentellement.

Elle répète que le personnel sera reçu la semaine prochaine, en vue de lui présenter quelques changements qui auront lieu, pour une meilleure gestion et une meilleure transparence et non pas par manque de satisfaction. Cette réunion permettra de donner un cadre, car travailler sans repère n'est pas très confortable.

Elle indique que depuis qu'elle a été élue, Elle a constaté que le personnel pose des demandes de récupération qu'elle a du mal à gérer, car elle n'a aucune traçabilité des heures faites auparavant. Elle précise qu'elle ne met pas en doute la réalité des heures travaillées. Elle est étonnée de voir le personnel poser ses congés individuellement sans concertation avec les collègues.

Elle conclut, en disant qu'il ne s'agit pas de changements fondamentaux et que cela ne va pas révolutionner le mode de fonctionnement du personnel. Elle ajoute que partout ailleurs, des réunions de service ont lieu mais qu'à Boissy, ce n'était pas dans les mœurs ; le personnel ne doit donc pas se sentir agressé par ce nouveau mode de fonctionnement et par les notes de service, qui maintenant seront un moyen de communication comme dans toute administration.

VI – ETUDE SCOLAIRE

Mme le Maire rappelle que lorsque la Perceptrice s'est rendue à la mairie, la semaine dernière, elle a été très étonnée d'apprendre que l'argent de l'étude n'était pas perçu par le Régisseur municipal, mais transitait par l'école. Elle a souligné l'illégalité de cette procédure et a prié instamment la mairie de remédier à ces manquements.

Elle a réussi à la faire patienter jusqu'à la rentrée des vacances de Printemps.

Donc à la rentrée, l'étude sera payée en Mairie, contre remise d'un reçu, que se soit lors d'un paiement en chèque ou en espèce.

Elle précise que rien ne sera remis en cause avant la rentrée de septembre, mais que la Mairie fera de nouveau appel à des étudiants, avec comme niveau de diplôme, le BAC au minimum. Elle estime qu'il faut aider les étudiants plutôt que d'inciter au cumul d'emplois.

Mme LEBRETON souligne que le taux de rémunération des enseignants et des étudiants n'est pas le même. Elle indique que si le coût des intervenants est moins élevé, le tarif de l'étude pourrait être revu à la baisse et ainsi favoriser certaines familles.

Mme TOSTIVINT lance un appel dès aujourd'hui : pour la rentrée de septembre 2008, la Mairie recrute des étudiants (minimum BAC) pour faire les études surveillées. Elle précise que le nombre de postes dépendra du nombre d'enfants. Actuellement, 45 à 47 enfants fréquentent les études, il y a deux séances par soirée.

M. DUMAZERT demande si le coût de l'étude est connu actuellement.

Mme TOSTIVINT répond que c'est assez flou, et que le tarif équivaut à peu près à ce qui se fait ailleurs. C'est un service municipal et non pas scolaire, donc les usagers qui ont un souhait de radiation ou d'inscription, doivent passer par la Mairie et non pas par l'école (rappel de la Perceptrice). C'est un service qui n'est pas sous l'autorité du Directeur d'école. Ce n'était pas ce qui se pratiquait jusqu'à présent, à tort.

Mme LEBRETON ajoute qu'un encart sera inséré dans l'Echo Boissillon, ainsi que les tarifs s'ils doivent changer.

Mme TOSTIVINT ajoute que lorsque des étudiants avaient été embauchés, il y avait trois études par soir. Elle confirme que le tarif dans ce cas, pourrait être revu à la baisse, car la rémunération des étudiants est moins élevée que celle des professeurs des écoles. Elle ne souhaite cependant pas critiquer le travail des enseignants car ils ont de l'expérience dans le domaine.

VII – DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT LAMBRIS

Mme le Maire indique que la petite cuisine où mange le personnel est insalubre et recouverte de salpêtre sur les murs, suite à une fuite d'eau. Elle précise qu'en cas de contrôle

de la D.D.A.S.S, la commune risquait des ennuis, car ce local était impropre à la restauration du personnel.

La décision a donc été prise de faire faire les travaux par les élus, dans un souci d'économie. Les élus ont cassé le plâtre et Mme TOSTIVINT a acheté le lambris et le matériel (tasseau, etc...) pour un montant de 218,58 €.

Elle demande le remboursement de l'avance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de l'avance effectuée par Mme TOSTIVINT pour la fourniture de lambris et de matériel pour la réfection de la cuisine du personnel communal.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- logement mairie

Mme le Maire indique que le logement de la Mairie a été proposé à la location par l'intermédiaire d'une agence immobilière.

- Syndicat des transports

M. DE BONA indique qu'il a assisté à une réunion du Syndicat des Transports à CERNY. Les responsables lui ont indiqué que la Mairie de Boissy devait désigner deux titulaires et deux suppléants.

Le secrétariat a déjà fait le nécessaire.

- PNR

Mme TOSTIVINT indique qu'elle a été élue au PNR en ce qui concerne l'étude des énergies renouvelables sur la communauté de communes.

Elle précise également que le Conseil Général l'a contactée au sujet des souhaits de développement artisanal de la Ville de Boissy.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21 H 30.